

Les usages du réseau 100% Fibre



Navigation à la vitesse de la lumière

Usage simultané de différentes applications

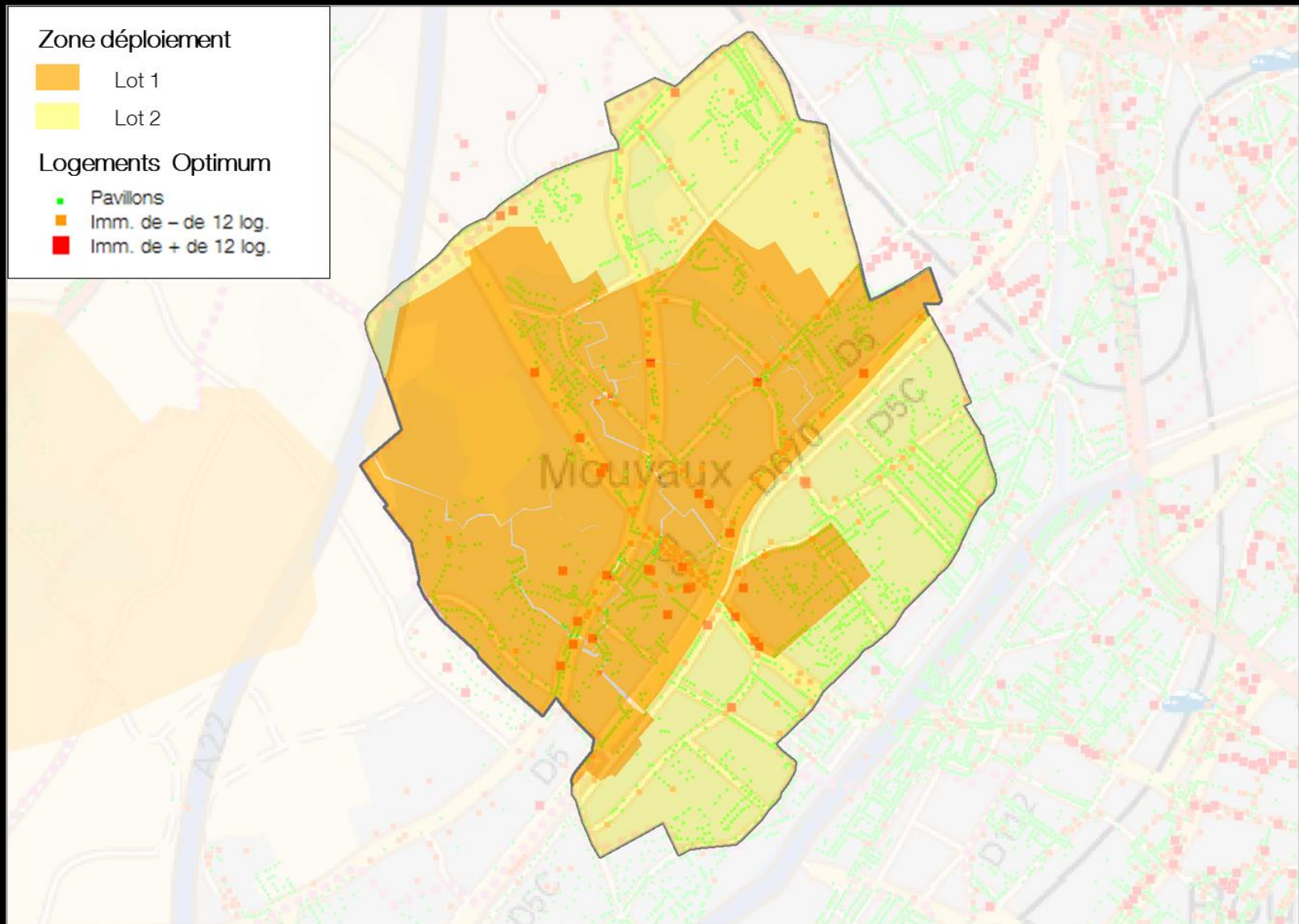
Image et son de haute qualité

Réponse en temps réel

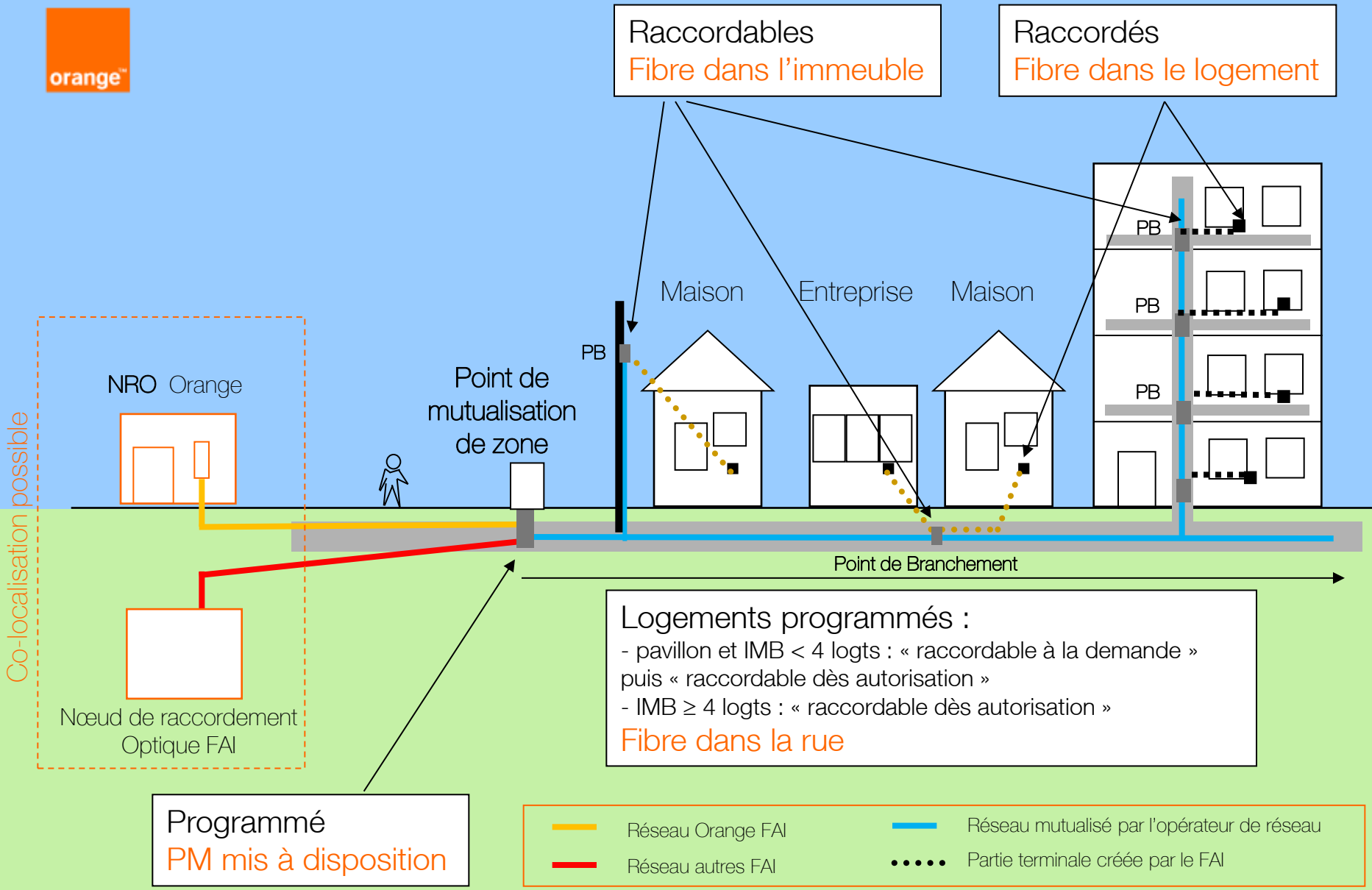
Débit montant démultiplié



Un déploiement dans la rue entamé en 2015, qui se finalisera en 2016 à l'issue du 2nd lot



Un unique opérateur déployeur sur la commune, dont le réseau est interopérable avec les Fournisseurs d'accès à Internet qui le souhaitent



Raccordables
Fibre dans l'immeuble

Raccordés
Fibre dans le logement

Co-localisation possible

NRO Orange

Point de mutualisation de zone

PB

Maison

Entreprise

Maison

PB

PB

PB

Point de Branchement

Logements programmés :

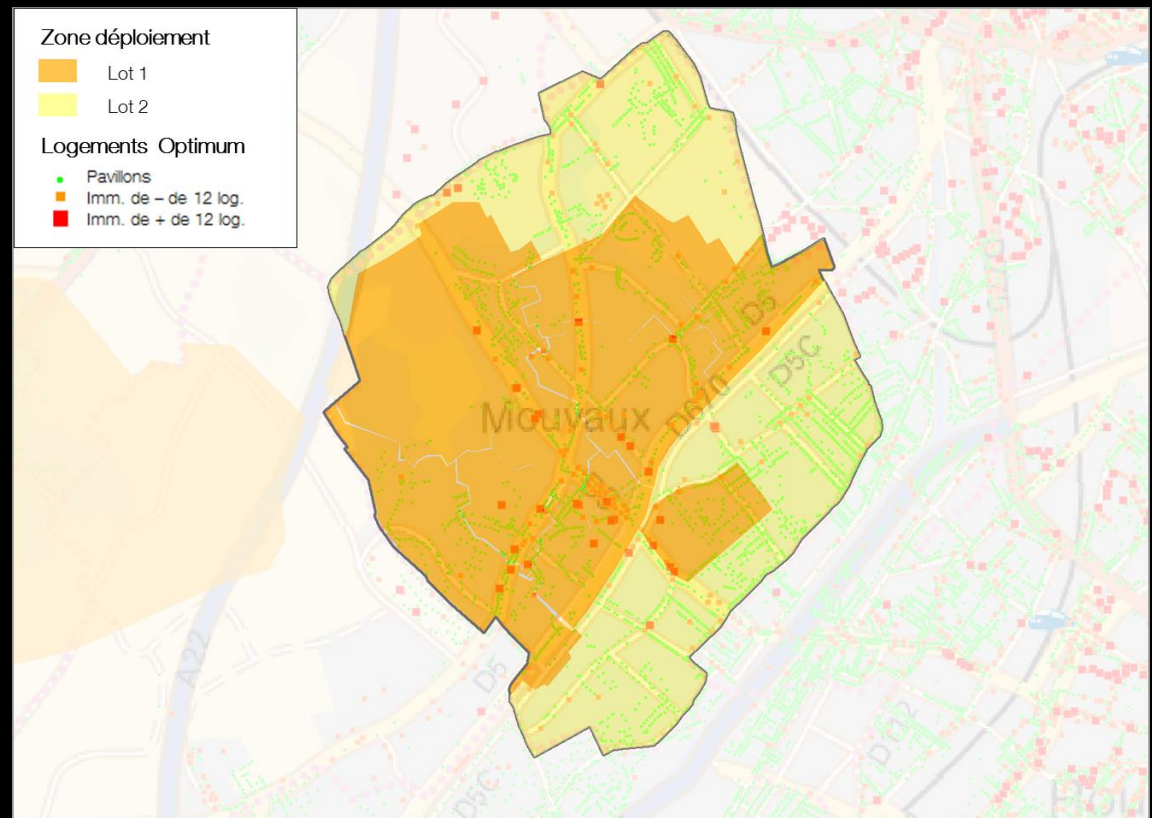
- pavillon et IMB < 4 logts : « raccordable à la demande » puis « raccordable dès autorisation »
- IMB ≥ 4 logts : « raccordable dès autorisation »

Fibre dans la rue

Programmé
PM mis à disposition

- Réseau Orange FAI
- Réseau autres FAI
- Réseau mutualisé par l'opérateur de réseau
- Partie terminale créée par le FAI

Un déploiement dans la rue entamé en 2015, qui se finalisera en 2016 à l'issue du 2nd lot



- Lot 1 :
 - 3800 logements et 10 armoires >> les travaux de pose d'armoires débuteront en octobre
 - éligibilité progressive adresse par adresse à compter du printemps 2016
- Lot 2 :
 - 3300 logements et 8 armoires >> les négociations se terminent ; travaux de pose d'armoires débuteront en mi novembre, dès réception des autorisations
 - éligibilité progressive adresse par adresse à compter de la rentrée 2016
- Être tenu informé de l'avancement du réseau sur <http://interetfibre.orange.fr>

Les prérequis pour assurer l'éligibilité à la Fibre de votre logement



Que votre logement, individuel ou collectif, se trouve dans une zone où **le réseau dans la rue est déployé**



Si votre immeuble comporte **4 logements ou plus**, les copropriétaires doivent donner l'autorisation à Orange de fibrer la colonne montante (frais, études et travaux, pris en charge par Orange), au travers d'un vote en **Assemblée Générale**.

Si vous êtes locataire, rapprochez vous de votre propriétaire afin qu'il inscrive ce sujet à l'ordre du jour de l'AG.

Négociateur : Dalila KHOUANE – 0623164075 – Khouane.Dalila@sade-cgth.fr

Si vous résidez en maison individuelle ou en petit immeuble de **3 logements et moins** ; votre éligibilité et celle de vos voisins **pourraient nécessiter d'installer un boîtier** d'environ 20cm x 20cm similaire à ceux du réseau téléphonique, disposé en hauteur sur votre façade (1 boîtier dessert une dizaine de foyers). Frais, études et travaux associés sont pris en charge par Orange.

Pour cela, répondez à la demande d'autorisation qui vous sera remise par la SADE, société spécialisée mandatée par Orange ; si vous êtes locataire, transmettez cette demande au propriétaire de votre logement afin qu'il puisse lui-même apporter une réponse.

Négociateur : Gurbala Jérôme - 0624564946 gurbala.jerome@sade-cgth.fr

